



CC Aure Louron (Siren : 246500573)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Arreau
Arrondissement	Bagnères-de-Bigorre
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/12/1995
Date d'effet	26/12/1995

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe CARRERE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Château de Segure
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65240 ARREAU
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	7 078
Densité moyenne	10,12

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 46

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Adervielle-Pouchergues (216504837)	154
65	Ancizan (216500066)	286
65	Aragnouet (216500173)	252
65	Ardengost (216500231)	12
65	Arreau (216500314)	767
65	Aspin-Aure (216500397)	40
65	Aulon (216500462)	100
65	Avajan (216500504)	82
65	Azet (216500587)	144
65	Bareilles (216500645)	43
65	Barrancoueu (216500660)	35
65	Bazus-Aure (216500751)	146
65	Beyrède-Jumet-Camous (200087674)	229
65	Bordères-Louron (216500991)	138
65	Bourisp (216501064)	185
65	Cadéac (216501163)	302
65	Cadeilhan-Trachère (216501171)	45
65	Campan (216501247)	56
65	Cazaux-Debat (216501403)	32
65	Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors (216501411)	66
65	Ens (216501577)	23
65	Estarvielle (216501718)	38
65	Estensan (216501726)	43
65	Fréchet-Aure (216501809)	15
65	Génos (216501957)	137
65	Germ (216501999)	34
65	Gouaux (216502054)	55
65	Grailhen (216502088)	23
65	Grézian (216502096)	75
65	Guchan (216502112)	156
65	Guchen (216502120)	336
65	Ilhet (216502286)	121
65	Jézeau (216502344)	101
65	Lançon (216502559)	31
65	Loudenvielle (200060325)	332
65	Loudenvielle (216502831)	51
65	Mont (216503177)	36

65	Pailhac (216503540)	82
65	Ris (216503797)	15
65	Sailhan (216503847)	174
65	Saint-Lary-Soulan (216503888)	856
65	Sarrancolin (216504084)	568
65	Tramezaïgues (216504506)	41
65	Vielle-Aure (216504654)	320
65	Vielle-Louron (216504662)	83
65	Vignec (216504712)	218

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, selon les 4 ITEM suivants : 1 - aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 2 - entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, 5 - défense contre les inondations, 5 - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, selon les 4 ITEM suivants : 1 - aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 2 - entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, 5 - défense contre les inondations, 5 - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, selon les 4 ITEM suivants : 1 - aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 2 - entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, 5 - défense contre les inondations, 5 - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, selon les 4 ITEM suivants : 1 - aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 2 - entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, 5 - défense contre les inondations, 5 - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- Autres actions environnementales <i>- Définition de l'IC par délibérations du 19/02/2019 et du 15/10/2019 (voir ci-contre).</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

cf délibération n° 2020-119 du 20/10/2020
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
cf délibération n° 2020-119 du 20/10/2020
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales décidées par délibération du conseil communautaire voir ci-contre)
Développement et aménagement social et culturel
- Activités culturelles ou socioculturelles Organisation fête intercommunale annuelle ; Soutien à la radio Vallée Aure Louron ; Gestion et développement du label Pays d'Art et d'Histoire
- Activités sportives Délibération du 15/10/2019 (voir ci-contre définition de l'IC).
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur élaboration et application d'un schéma directeur acquisition et gestion d'un système d'information géographique
- Plans locaux d'urbanisme
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme - Actions de promotion en faveur du tourisme - Création d'un EPIC -OTC (office de tourisme communautaire) : délibération n° 2020-139AR DU 15/12/2020.
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Délibération du 15/10/2019
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public Délibération du 15/10/2019

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
65	SM de l'Adour Amont (200087328)	SM fermé	261 704
65	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères du plateau de Lannemezan Nestes coteaux (200041234)	SM fermé	40 800
65	PETR du Pays des Nestes (200050235)	SM fermé	32 638

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)